

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Ottawa, ce 1^{er} jour de décembre 1980, dans les langues française, anglaise et hébraïque, chaque version faisant également foi.

WILLIAM ROMPKEY
For the Government of Canada

YESHOYAHU ANUG
Pour le Gouvernement de l'État d'Israël